



The electronic version (PDF) of this article was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service.

Journal Title: Journal des télécommunications

Journal Issue: Vol. 14, no. 7 (1947)

Article Title: La Conférence internationale des radiocommunications d'Atlantic City

Page number(s): pp. 133-137

JOURNAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LE
BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BERNE (SUISSE)

ABONNEMENTS. UN AN: SUISSE, 9 FR. — UNION POSTALE, 10 FR. SUISSES. — UN NUMÉRO ISOLÉ, 1 FR. 25.

Journal télégraphique: LVII vol. - 65 années.

Journal des télécommunications: 14^e vol. - 14^e année.

N^o 7.

Juillet 1947.

SOMMAIRE.

La Conférence internationale des radiocommunications d'Atlantic City.

La Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City.

Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.).
Avis (Suite).

Filtres de bande électromécaniques.

Analyse.

Echos et nouvelles.

Sommaire bibliographique.

Les sentiments exprimés dans les articles du Journal des télécommunications sont personnels à leurs auteurs et ne permettent pas de préjuger les opinions de l'Union.

La Conférence internationale des radiocommunications d'Atlantic City.

La guerre a profondément transformé le problème des radiocommunications. D'une part, elle a favorisé le développement d'inventions nouvelles qui ont joué un grand rôle dans le déroulement des opérations militaires; d'autre part, elle a étendu considérablement les applications anciennes de la radio-électricité et a conduit notamment à l'établissement de nombreux circuits nouveaux entre les points du monde les plus divers. Dès la fin des hostilités, deux problèmes d'une urgence particulièrement pressante se sont posés aux exploitants des radiocommunications:

1^o il fallait faire place dans le spectre des fréquences à un service nouveau né de la guerre — le radiorepérage, qui couvre notamment le radar et les systèmes de radionavigation — et il fallait élargir la place faite par la Conférence du Caire

aux services aéronautiques et à la radiodiffusion sur haute fréquence, qui se sont considérablement développés ces dernières années;

2^o il fallait mettre au point un système d'allocation des fréquences qui permette à tous les pays de disposer des longueurs d'ondes nécessaires au développement de leurs radiocommunications, notamment dans les bandes du service fixe qui doivent subir une réduction importante du fait de l'élargissement des bandes allouées aux autres services.

Ces problèmes, étudiés depuis plusieurs années déjà par certains pays, ont été abordés au cours de deux conférences préparatoires qui se sont tenues respectivement à Moscou (où étaient représentés la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni et l'Union Soviétique) en septembre-octobre 1946, et à Paris (où étaient représentés la France, le Royaume-Uni et l'Union Soviétique) en février 1947.

Le premier n'avait évidemment pas d'autre solution qu'une nouvelle répartition des bandes de fréquences entre les différents services.

Le second a bientôt fait apparaître la double nécessité de

- a) procéder à la mise à jour de la liste internationale des fréquences publiée par le Bureau de Berne, au besoin à la refonte complète de cette liste;
- b) créer un Comité international d'enregistrement des fréquences qui coordonnerait les allocations de fréquences faites dans les différents pays afin de permettre une meilleure utilisation du spectre.

Le principe de la liberté de l'éther est aujourd'hui périmé et, sans qu'il soit nécessaire de poser le principe d'une réglementation stricte, il faut que, bon gré

mal gré, tous les pays coopèrent plus étroitement en matière d'allocation de fréquences.

C'est pour faire face à cette situation que les Etats-Unis d'Amérique ont pris l'initiative de convoquer dans un court délai une Conférence internationale des radiocommunications.

* * *

La 7^e Conférence internationale des radiocommunications s'est donc ouverte à Atlantic City ¹⁾ le 16 mai, ainsi que nous l'avons relaté dans notre dernier numéro ²⁾.

Soixante-dix-huit pays, territoires ou colonies y sont représentés, à savoir :

1. Afghanistan
2. Union de l'Afrique du Sud
3. Albanie
4. Arabie Saoudite
5. Argentine
6. Australie
7. Autriche
8. Belgique
9. Congo belge
10. Biélorussie
11. Birmanie
12. Bolivie
13. Brésil
14. Bulgarie
15. Canada
16. Chili
17. Chine
18. Cité du Vatican
19. Colombie
20. Costa-Rica
21. Cuba
22. Danemark
23. République Dominicaine
24. Egypte
25. El Salvador
26. Equateur
27. Etats-Unis d'Amérique
28. Territoires des Etats-Unis
29. Ethiopie
30. Finlande
31. France
32. Colonies, protectorats et territoires d'Outre-mer sous mandat français
33. Protectorats français du Maroc et de la Tunisie
34. Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord
35. Colonies, protectorats, territoires d'Outre-mer et territoires sous souveraineté ou mandat de la Grande-Bretagne
36. Rhodésia du Sud
37. Grèce

A la liste de la composition des commissions publiée dans le numéro de juin, il y a lieu d'apporter une légère modification. C'est M. A. Moeckli (Suisse) qui, avec M. T. S. Monaghan (Irlande), assume la vice-présidence de la commission 8 (d'exploitation).

* * *

A la date du 15 juillet, c'est-à-dire deux mois après l'ouverture de la conférence, l'état des travaux dans les différentes commissions peut se résumer de la façon suivante.

Commission 1 (de vérification des pouvoirs).

La commission 1 a examiné les pouvoirs des différentes délégations avec l'esprit le plus large. Il s'agit

38. Guatemala
39. Haïti
40. Honduras
41. Hongrie
42. Inde
43. Irak
44. Iran
45. Irlande
46. Islande
47. Italie
48. Liban
49. Libéria
50. Luxembourg
51. Mexique
52. Monaco
53. République populaire de la Mongolie extérieure
54. Nicaragua
55. Norvège
56. Nouvelle-Zélande
57. Panama
58. Paraguay
59. Pays-Bas
60. Indes néerlandaises
61. Pérou
62. Philippines
63. Pologne
64. Portugal
65. Colonies portugaises
66. Roumanie
67. Siam
68. Suède
69. Suisse
70. Syrie
71. Tchécoslovaquie
72. Turquie
73. Ukraine
74. Union des Républiques soviétiques socialistes
75. Uruguay
76. Vénézuéla
77. Yemen
78. Yougoslavie

¹⁾ La ville d'Atlantic City dont le nom va entrer dans l'histoire des télécommunications est située sur la côte Est des Etats-Unis, dans l'Etat de New Jersey, à 100 km au sud-est de Philadelphie.

²⁾ *Journal des télécommunications*, n° 6, juin 1947.

essentiellement de reconnaître, pour l'instant, les délégations régulièrement accréditées et il a été admis, notamment, qu'un télégramme officiel émanant de la représentation diplomatique d'un gouvernement

à Washington adressé au Secrétaire général de la Conférence et contenant les noms des délégués constitue un document suffisant pour les accréditer.

Commission 2 (de direction de la conférence).

Cette commission s'occupe essentiellement de l'organisation et du bon fonctionnement de la conférence; les questions importantes dont elle a eu l'écho sont signalées dans l'état des travaux des commissions respectives.

Commission 3 (d'organisation).

Cette commission traite des organismes techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'Union. Son activité a été jusqu'ici concentrée sur le Comité international d'enregistrement des fréquences. La plupart des pays reconnaissent la nécessité de créer cet organisme qui, loin d'exercer une action dictatoriale en matière d'allocation de fréquences, serait responsable de la tenue de la liste des fréquences utilisées par les différents pays; en outre, il donnerait de précieux conseils en vue d'une meilleure utilisation du spectre et permettrait, dans l'intérêt de tous, de donner une solution aux questions souvent délicates de brouillages. La commission termine la mise au point des dispositions relatives au rôle et au fonctionnement du Comité international d'enregistrement des fréquences (C. I. E. F.). Il reste à réaliser un accord sur la désignation de ses membres, mais cette question est également en bonne voie.

La commission a également abordé la réorganisation du C. C. I. R. sur une base permanente. Cet organisme est appelé à jouer un grand rôle dans l'avenir et la plupart des pays sont d'accord pour adopter une formule qui lui donne cette possibilité.

Certains pays ont proposé de créer un Comité consultatif international pour la radiodiffusion (C. C. I. D.). La question vient seulement d'être évoquée, mais on a d'ores et déjà l'impression qu'elle sera vivement discutée car de nombreuses délégations estiment que la plupart des questions techniques se rapportant à la radiodiffusion sont de la compétence du C. C. I. R.

Commission 4 (technique de coordination).

Cette commission, qui a pour rôle de coordonner les travaux des commissions 5, 6 et 7, a tenu seulement trois séances qui ont porté essentiellement sur le renvoi d'une commission à l'autre de questions de détail. Elle est cependant très utile car elle permet de réaliser l'unité de vues dans les trois autres commissions.

Commission 5 (d'attribution des fréquences).

Cette commission assure une des tâches essentielles de la conférence: la mise au point d'un nouveau tableau de répartition des bandes de fréquences entre les différents services. Elle a constitué quatre

sous-commissions qui ont elles-mêmes été subdivisées en sous-sous-commissions et en groupes de travail.

Les questions très délicates des allocations au service de radionavigation et au service de radiodiffusion tropicale ont donné lieu à de très longues discussions. De même, la tendance générale à l'élargissement des bandes de radiodiffusion et des bandes aéronautiques s'est heurtée à des difficultés en raison même de l'inextensibilité du spectre.

Au début, on a envisagé d'utiliser le procédé mathématique très simple qui consiste à faire la moyenne des propositions faites pour chaque service par les différents pays et à réduire ensuite dans une même proportion les résultats trouvés de façon à les rendre compatibles avec les possibilités du spectre. Mais cette méthode n'a pas donné satisfaction.

La commission est donc revenue à la méthode classique qui consiste à discuter sur des plans préparés par des groupes de travail. Les travaux sont maintenant en bonne voie et il est vraisemblable qu'un accord général sera atteint très prochainement. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, cet accord ne sera en de nombreux points que le résultat de compromis et il apparaît dès maintenant que le plan d'Atlantic City sera émaillé de notes répondant à des situations particulières qui n'entraveront d'ailleurs en rien l'application de la nouvelle répartition.

La commission s'occupe également de la division du monde en régions, afin de faciliter la répartition des bandes de fréquences à portée limitée, dites « bandes régionales ». Cette question a déjà été longuement discutée mais elle n'est pas encore en voie de solution.

Commission 6 (pour la liste internationale des fréquences).

Cette commission a pour rôle d'établir une nouvelle liste des fréquences destinée à remplacer l'actuelle « liste de Berne ». Certaines délégations ont pensé que l'on pouvait faire table rase de cette dernière et que la nouvelle liste devait être établie en tenant compte uniquement des données précises que pourraient fournir les différents pays. Mais de nombreuses délégations, moins par méfiance que par sentiment de la propriété, ne sont pas décidées à renoncer à leur droit de priorité sur certaines des fréquences que leur pays a notifiées à Berne, droit qui, pour n'être consacré par aucun texte, n'en est pas moins universellement reconnu.

D'autre part, on a mésestimé l'importance du travail nécessaire pour établir une nouvelle liste.

La commission, finalement, a donc décidé que les pays fourniraient l'état des liaisons qu'ils exploitent ou qu'ils projettent de mettre en service dans un avenir prochain. Des formules ont été établies qui ont été mises à la disposition de toutes les délégations

en un nombre suffisant d'exemplaires. On pense que ces formules convenablement remplies — avec, notamment, l'indication des fréquences utilisées ou prévues — pourraient être remises à la commission pour le 15 septembre 1947. On envisage de faire alors appel à un procédé mécanographique pour établir rapidement une liste générale des fréquences demandées.

Il conviendra ensuite de comparer cette liste avec le nouveau tableau de répartition des bandes de fréquences établi par la commission 5 et de la mettre en concordance avec ce dernier, en tenant compte, évidemment, des priorités consacrées par la liste de Berne et auxquelles différents pays ne veulent pas renoncer.

Une question subsidiaire risque cependant de se poser au cas très probable où la nouvelle liste dépasserait largement les possibilités du spectre.

Il est permis de penser que l'on arrivera toutefois à un accord, mais les travaux ne seront vraisemblablement pas terminés avant la fin de la présente conférence et il faudra certainement convoquer une nouvelle conférence — peut-être de plénipotentiaires — pour obtenir l'approbation et la mise en vigueur de la nouvelle liste.

La question est d'autant plus complexe qu'elle est liée à la mise en application du nouveau tableau de répartition des bandes de fréquences. La commission 6 est donc très loin d'avoir terminé sa tâche.

Commission 7 (technique générale).

Cette commission est chargée d'établir les définitions qui doivent figurer au Règlement général des radiocommunications, ainsi que les dispositions relatives aux tolérances de fréquences, aux caractéristiques et aux qualités des émissions et aux brouillages.

Son but essentiel est :

d'améliorer les définitions existantes et de définir les nouveaux termes ou services devenus nécessaires, comme « radiopérage », « radionavigation », « détection électromagnétique » (ou « radar ») ;
de fixer des tolérances de fréquences qui tiennent compte des progrès de la technique ;
de prévoir des dispositions qui concourent à l'élimination des brouillages et notamment d'envisager une organisation internationale du contrôle à distance des émissions.

Elle a constitué trois sous-commissions au sein desquelles se sont déroulées des discussions techniques passionnées et très fréquemment émaillées de querelles linguistiques. Les travaux sont cependant en bonne voie, bien qu'une incertitude persiste sur le sens à donner au mot « radiocommunications », incertitude qui résulte d'une proposition fortement soutenue en faveur de l'adoption du mot anglais « radio » pour couvrir les deux grandes applications

qui seraient les radiocommunications et le radiopérage.

On estime néanmoins que les discussions de la commission 7 ne sont pas de nature à retarder la clôture de la conférence.

Commission 8 (d'exploitation).

Cette commission doit reviser la plus grande partie du Règlement général des radiocommunications et la totalité du Règlement additionnel. Elle a donc à examiner une quantité considérable de textes. Elle a constitué quatre sous-commissions chargées d'étudier respectivement :

les questions générales d'exploitation ;
les questions de procédures radiotélégraphique et radiotéléphonique ;
les dispositions relatives aux signaux de détresse ;
les dispositions relatives aux radiotélégrammes.

Parmi les principales questions traitées, citons l'utilisation des ondes amorties, les certificats d'opérateur, la comptabilité des radiotélégrammes, la répartition des indicatifs d'appel, le code Q. Ces deux dernières questions ont donné lieu à de longues discussions. Signalons que, pour satisfaire tous les besoins en indicatifs d'appel, on a décidé d'élargir les séries en incluant des chiffres dans les groupes de lettres qui étaient utilisés jusqu'ici.

Les problèmes étudiés par la commission 8 revêtent une importance pratique considérable car ils touchent à l'exploitation quotidienne des radiocommunications des services mobiles. Ils ont été à peu près tous résolus et les sous-commissions s'occupent activement maintenant de préparer les textes qui seront présentés à la commission de rédaction.

Commission 9 (de rédaction).

Cette commission n'a encore été saisie d'aucun texte provenant des autres commissions.

Elle a cependant déjà étudié l'importante question de la refonte du plan du Règlement général des radiocommunications. Saisie de deux propositions émanant, l'une des Etats-Unis d'Amérique, l'autre de la France, elle est parvenue à un compromis satisfaisant.

On peut donc espérer que le Règlement d'Atlantic City possédera l'avantage certain sur le Règlement du Caire d'être plus clair et plus facile à compiler.

Commission 10 (de vérification de la gestion du Bureau de l'Union).

Cette commission a tenu jusqu'ici trois séances. Les discussions n'ont porté évidemment que sur la gestion de la division des radiocommunications. La commission a reconnu que la comptabilité du Bureau de Berne était parfaitement tenue. D'autre part, elle a formulé quelques observations sur l'état du fonds de

prévoyance et sur les arriérés dus par certains membres de l'Union et par certaines organisations et exploitations privées.

* * *

Comme on le voit, les délégués à la conférence d'Atlantic City ont accompli une part importante de la tâche considérable qu'on leur a confiée. Il n'est pas douteux que leurs trois mois d'efforts seront couronnés de succès et l'on peut d'ores et déjà affirmer que les 78 pays représentés n'auront qu'à se féliciter des résultats de cette conférence qui vont permettre aux radiocommunications de prendre un nouvel essor.

J. P.

